



VARENNES

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PPCMOI 2020-088

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI
2020-088

**Projet de construction, modification ou occupation d'un immeuble 2020-088 –
permettre l'usage additionnel de centre d'entraînement extérieur pour chien à l'usage
ferme équestre – 3121, chemin de la Butte-aux-Renards**

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance générale tenue le 1^{er} février 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution PPCMOI 2020-088 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation devrait avoir lieu avant l'adoption du second projet.
3. En raison de la pandémie et des dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 du Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, ce processus est remplacé par une procédure de consultation écrite de 15 jours.

4. Objet et secteur visé par ce projet de résolution :

**Autoriser l'usage additionnel de centre d'entraînement extérieur pour chien à
l'usage ferme équestre – 3121, chemin de la Butte-aux-Renards**

Zone concernée : A-107

Zones contiguës : A-103; A-104; I-105; A-106; A-213; A-301; A-304

L'illustration des zones peut être consultée à la suite de ce document.

5. Que ce projet de cette résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que ce projet de résolution et une présentation est disponible pour consultation à la suite de cet avis.
7. En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses commentaires relativement à ces demandes au greffier par écrit (poste, livreur ou courrier électronique) au plus tard le **26 février 2021 à 23h59** aux coordonnées suivantes :

Services juridiques & greffe

VILLE DE VARENNES

175 rue Sainte-Anne

Varennes (Québec)

J3X 1T5

greffe@ville.varenn.es.qc.ca

Donné à Varennes, ce 11 février 2021.

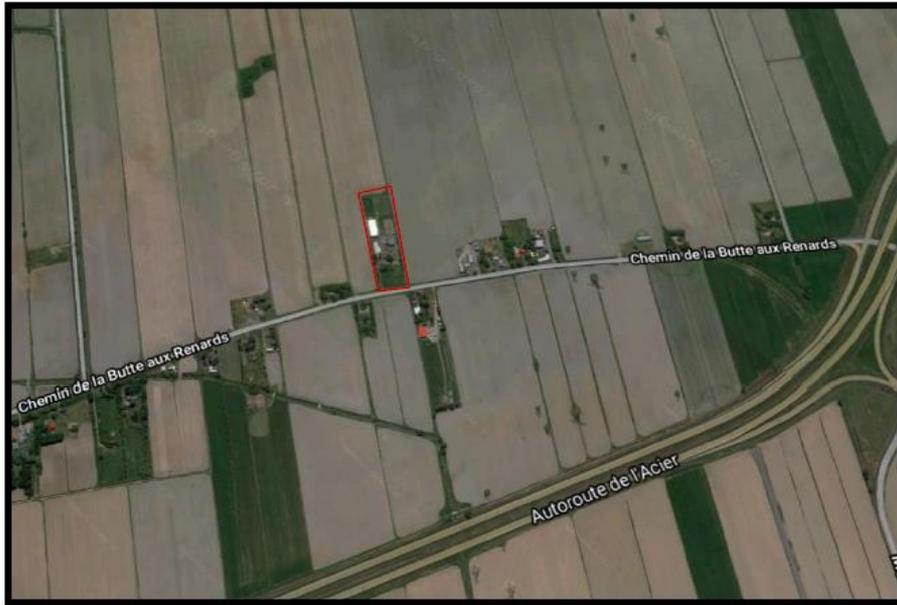
Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA



Document accompagnant l'avis public pour la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2020-088 afin de permettre l'usage additionnel de centre d'entrainement extérieur pour chien à l'usage ferme équestre sis au 3121, chemin de la Butte-aux-Renards

PRÉSENTATION DU DOSSIER (LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ)



PRÉSENTATION DU DOSSIER (PRÉSENTATION DU PROJET PAR LE REQUÉRANT)

PROJET de MISE EN FORME CANINE et de "DOCK DIVING"

1. Origine du projet.

L'ajout à nos installations actuelles d'une piscine extérieure hors terre de 20 pi. par 40 pi., avec un deck de 10 pi. par 30 pi., sera effectué au printemps 2021.

Dans le but de soutenir financièrement notre ferme équestre pour l'entretien des lieux et des bâtiments, nous avons pensé profiter de cette piscine pour offrir de la mise en forme canine, une activité mieux connue sous le nom d'"Aquafitness" pour chiens, ainsi que du "Dock Diving" qui consiste à faire effectuer aux chiens des sauts en longueur dans la piscine, à partir du deck.

2. Installations.

La piscine extérieure hors terre et son deck sont les seules installations requises pour effectuer de la mise en forme canine et du "Dock Diving". Les installations pour les activités équestres ne seront pas touchées.

3. Approche.

Les propriétaires de chiens qui voudront utiliser nos services de mise en forme canine et de "Dock Diving" devront prendre rendez-vous. De cette façon, le flux des activités sera bien contrôlé en tout temps et aucune affluence ne sera générée.

4. Disponibilité.

Alors que les activités équestres sont maintenues durant toute l'année, la saison prévue pour la mise en forme canine et pour le "Dock Diving" ira de mai à octobre, selon la température.

5. Environnement (voir le plan joint).

Pour le respect de notre intimité, notre piscine ne sera pas visible de la route et sa localisation l'isolera du voisinage. Elle sera bien entourée :

- À l'est, notre grand manège extérieur pour les chevaux;
- Au nord, notre résidence, l'écurie et le garage, tous des bâtiments déjà en place;
- À l'ouest, il y aura les silos d'un voisin qui est un propriétaire non occupant, le premier occupant se trouvant plus loin;
- Au sud, il y aura, comme maintenant, un champ qui s'étend à perte de vue.

Nous avons également prévu un mur de végétation, arbres et/ou arbustes, pour ajouter à notre intimité et pour améliorer le coup d'œil.



VARENNES
PPCMOI # 2020-088
3121, ch. De la Butte-aux-
Renards
CCU 13 janvier 2021

NATURE DE LA DEMANDE DE PPCMOI

Demande de projet particulier afin de permettre l'aménagement d'un centre d'entraînement canin extérieur comme usage additionnel à l'usage ferme équestre.

Le requérant souhaite aménager des installations extérieures afin de faire un centre d'entraînement destiné aux chiens. Les disciplines visées sont le « dock diving » et de l'aquaforme canine (activité de réhabilitation à la suite d'accident ou d'opération).

Aucune compétition ne pourra avoir lieu sur le site. L'activité doit avoir lieu à l'extérieur.

Au niveau des équipements, le requérant devra construire une rampe et installer une piscine hors terre. La localisation de l'équipement sera située en cour arrière à environ 200 mètres du chemin de la Butte-aux-Renards. Des arbres et autres végétations seront ajoutés afin de minimiser l'impact visuel de l'équipement.

Le projet a été présenté au CCU lors de la rencontre du 13 janvier 2021 et le projet a reçu une recommandation favorable.

